



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 78654

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les actes de piraterie en mer. Si les actes de piraterie sont au plus bas depuis 1999, les chiffres annoncés sont en dessous de la réalité. Certaines compagnies maritimes oublient en effet sciemment de déclarer les attaques pour ne pas voir grimper le prix de leur police d'assurance ou parce que le coût de la mise à quai pour les besoins de l'enquête est souvent supérieur au montant du vol. Pourtant, il y a toujours des enlèvements avec rançon, des meurtres et des vols de cargaisons, voire de bateaux. Les pirates modernes sont des combattants entraînés, ils ont des bateaux puissants, et sont parfaitement équipés en ce qui concerne les armes et les moyens de communication. En conséquence, il demande s'il envisage d'intervenir au niveau international afin que soient prises des mesures de lutte efficace contre les actes de pirateries en mer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78654

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10682